

Pôle départemental Ressource Autisme

Mise à jour septembre 2021

Qui compose le Pole départemental Ressource Autisme ?

Des enseignants spécialisés, formés à l'autisme sont les chevilles ouvrières de ce dispositif. Leur intervention est placée sous la responsabilité de l'IEN ASH.

En Ille et vilaine, deux Professeurs Ressource Autisme (PRA) ont une quotité de leur service dédiée à cette mission d'appui aux équipes pédagogiques :
Stéphanie ORTIS pour le Nord du département
Claire HERVE pour Rennes et le Sud du département



Quelles sont les missions ?



- Accompagner et conseiller les équipes scolarisant des élèves avec TSA.
- Intervenir dans le cadre de la formation et de l'animation du réseau.
- Participer à des études d'impact et contribuer à la restructuration de l'offre

Pour qui ?

Pour toutes les équipes pédagogiques d'Ille et Vilaine qui scolarisent des élèves avec TSA (trouble du spectre autistique) du 1^{er} et du 2nd degré.

Avec qui ?

- En partenariat avec les pôles ressource de circonscription, les pilotes de PIAL, les chefs d'établissement.
- En lien avec les services médico-sociaux et hospitaliers, les praticiens libéraux, les familles.

Comment faire une demande d'accompagnement ?

- En contactant votre IEN, votre chef d'établissement ou le pilote du PIAL.
 - En complétant la fiche saisine de demande d'accompagnement.
- Toutes les demandes sont recevables et seront étudiées par le pôle (IEN ASH et Professeurs Ressource Autisme) au regard des priorités suivantes :
- Situation de scolarisation dans un nouvel environnement scolaire (entrée à l'école/ au collège/ au lycée)
 - Situation non accompagnée par un service médico-social ou sanitaire

Quelles sont les modalités d'accompagnement du PRA ?

- Formation : apport théorique pour l'équipe pédagogique sur les TSA et les particularités de fonctionnement, entretien avec les équipes, sensibilisation des pairs (après accord de la famille et de l'élève à partir du cycle 3), entretien avec l'élève (pour le 2nd degré après accord de la famille)
- Accompagnement : Observations en classe, co-construction d'adaptations, d'aménagements, interventions en classe.

L'intervention d'appui, une fois décidée, s'effectue sur une durée de 6 semaines maximum.

La famille doit être informée de l'accompagnement mis en place.

Coordonnées

Pole départemental Ressource Autisme
Inspection de l'Éducation nationale ASH Départemental.
DSDEN 35, 1 quai Dujardin CS 50605 -35706 Rennes Cedex 7
Tél. : 02 99 25 11 02
Courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr